

Elaborer, mettre en oeuvre et piloter un PLU(i)

> EN BREF

Dans un contexte de « modernisation » du contenu des PLU et de la montée en puissance des PLUi liée au transfert de compétences aux EPCI : engager, mettre en oeuvre et gérer un projet de PLUi nécessite de s'approprier la démarche d'élaboration d'un premier PLUi, de maîtriser la portée et les effets de chacune des pièces le composant.

THÉMATIQUES

Le PLU(i) : contenu, périmètre, procédure, outils. La prise en compte des enjeux Habitat, déplacement, biodiversité, environnement, transition énergétique. Gouvernance, management, mise en oeuvre, suivi, risques.

> CETTE FORMATION S'ADRESSE À

Services urbanisme des collectivités territoriales et EPCI, Bureaux d'études, agences d'urbanisme, CAUE, Services déconcentrés de l'Etat : DDT, DDTM, DREAL.

> PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

APPREHENDER le contexte de gouvernance et législatif actuel,
IDENTIFIER le contenu réglementaire des PLU(i), ses limites et possibilités,
MAÎTRISER le contenu de chacune des pièces et **les outils mobilisables,**
REPERER les conditions de réussite autour de retours d'expériences.

> PRINCIPES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- . Questionnaire d'autopositionnement (prérequis, expériences, attentes)
- . Fil rouge assuré par le coordinateur expert ou le chef de projet
- . Temps d'interaction avec le(s) expert(s) et les stagiaires tout au long de la formation
- . Apports méthodologiques
- . Retour d'expérience
- . Evaluation des connaissances à l'aide par exemple de quiz, exercices d'application, étude de cas, retour d'expérience...

INFORMATIONS PRATIQUES

Date : du 07 au 09 décembre 2022 - **Durée** : 3 jours (21 heures)
Tarif : 2 260,00 € HT + TVA (Déjeuners inclus)
Lieu : France Paris

COORDINATION

Karine BONNAFI DAVID, Responsable pôle planification, Grand Paris Seine et Oise
Audrey JANVIER, Juriste, Angers Loire Métropole

PROGRAMME DÉTAILLÉ ET HORAIRES

MERCREDI 07 DÉCEMBRE

9h00
Présentation de la session et tour de table

Enjeux et contexte

9h15
Philippe SCHMIT, *Secrétaire général, ADCF*

Urbanisme intercommunal : comprendre le panorama national :

- Regard sur les enjeux du partage intercommunal de l'urbanisme
- L'évolution de la gouvernance de l'urbanisme et de la relation communes / communauté
- Eléments d'observation nationale : les effets de la loi ALUR
- Eléments d'actualité législative : la mise en place du Zéro artificialisation nette (ZAN)

11h00
Philippe PEYNET, *Avocat au barreau de Paris, Associé gérant Goutal, Alibert et associés*

Le cadre réglementaire des PLUi

- Le déroulement de la procédure
- Les grandes étapes

Pause déjeuner à 12h30

Le contenu du PLUi

- Le rapport de présentation
- Le PLUi : Un contenu à géométrie variable : les différents cas de figure
- L'articulation des différentes pièces du PLUi, leur portée juridique et leur contenu

15h00
Audrey JANVIER, *Juriste, Angers Loire Métropole*

La conduite méthodologique du projet

- La conduite méthodologique du projet : externalisation ou régie, gouvernance, planning de mise en oeuvre
- Concertation, participation, ...
- Le rapport de présentation, son contenu et son organisation

16h00
Fabienne THEURIAU, *Ingénieur écologue – Directrice d'études, SOBERCO ENVIRONNEMENT*
L'évaluation environnementale
- Approche méthodologique d'une évaluation environnementale d'un PLUi

Fin de la journée à 18h00

JEUDI 08 DÉCEMBRE

9h00
Restitution de la première journée

9h15
Jean-Christophe TEPELIAN, *Chargé d'études planification et projets, URBALYON (Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise)*

Le contenu du PLUi (diagnostic et Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD))

- Le rapport de présentation : Du diagnostic/état initial de l'environnement à l'expression des enjeux et des orientations du PADD.
- Le PADD et les modalités de son expression
- Le débat sur les orientations du PADD

11h15
Julie VELAY, *Chargée d'études Participation - Société, Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer - Flandre intérieure*

Témoignage d'un PLUi rural, élaboré avec des bureaux d'études/agence d'urbanisme

- Les spécificités d'une élaboration dans un territoire rural
- L'écriture du cahier des charges et choix du(des) prestataire(s)
- La collaboration avec les communes
- Culture de l'urbanisme et évolution des modes de vie

14h00
Karine BONNAFI DAVID, *Responsable pôle planification, Grand Paris Seine et Oise*

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles (OAP) (espaces de projet, de protection) : La variété de leur expression selon le projet, leur articulation avec le règlement, l'intérêt de leur harmonisation

Le règlement écrit et graphique :

- Les apports du décret d'application de la loi ALUR
- Quelques particularités des zones Urbaines (U), A Urbaniser (AU), Agricoles (A) et Naturelles (N)

15h45
Delphine GEMON, *Responsable du pôle Approche Environnementale de l'Aménagement, Est Ensemble*

La prise en compte de la santé environnementale dans le PLUi à travers l'exemple de l'OAP thématique "Environnement" du PLUi d'Est Ensemble : contexte, contenu et application opérationnelle

Fin de la journée à 17h30

VENDREDI 09 DÉCEMBRE

9h00
Capucine REHAULT, *Responsable planification urbaine, Angers Loire Métropole*
Le PLU "3 en 1" : l'articulation des volets mobilités et habitat avec le PLUi : L'intégration du programme local de l'habitat et du plan de mobilité au PLUi

Autres OAP thématiques possibles :

- bio-climatisme, Trame verte et Bleue, patrimoine, etc.
- l'importance du traitement cohérent des thèmes dans toutes les pièces du PLUi : l'exemple de la transition écologique

14h00
Karine BONNAFI DAVID
Autour du projet de PLUi : La planification urbaine dans l'attente d'un PLUi...et après son approbation - La gestion des procédures d'évolution des PLU communaux dans l'attente d'un PLUi - Préparer la vie du PLUi après son approbation : la gestion des contentieux, la prévision des évolutions à venir

15h00
Audrey JANVIER
Karine BONNAFI DAVID

Rappel des points de vigilance et questions-réponses

- La concordance entre les modalités de concertation définies au préalable et le bilan de la concertation,
- L'importance de la justification des choix,
- La collaboration avec les communes et le partenariat avec les PPA/PPC
- La maîtrise des évolutions entre l'arrêt de projet et l'approbation, - Etc.

17h00
Synthèse

Fin de la journée à 17h30